

# Premiers secours en cas de catastrophe

Autor(en): **Soracreppa, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Protar**

Band (Jahr): **12 (1946)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-363201>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

après la fin de la guerre, le 15 juillet 1945, elle fut non seulement démobilisée, mais entièrement dissoute. Les autorités hollandaises considèrent qu'un petit pays ne peut se payer le luxe d'affecter 40.000—50.000 hommes à une tâche purement «passive» et d'affaiblir d'autant le potentiel combattif. Elles sont d'avis qu'il faut choisir entre les deux solutions suivantes: Ou charger accessoirement les formations territoriales de l'armée d'assurer la protection aérienne «passive» du pays, concurremment à leurs tâches purement militaires, ou former des organismes purement civils

formés de volontaires et s'appuyant sur les services publics. La deuxième variante s'improvise facilement au besoin. La première correspond de très près aux vues personnelles de l'auteur sur l'organisation future de la P. A. en Suisse. Ses effectifs seraient fondus dans l'organisation territoriale. L'équipement et l'instruction seraient adaptés aux besoins multiples d'une défense active aussi bien que passive. Cette troupe de protection pourrait ainsi être utilisée aussi bien comme troupe de combat que comme troupe de protection aérienne. R.

## Premiers secours en cas de catastrophe

Par le Plt. E. Soraccreppa

(v. Protar, nov. 1946)

Se basant sur les expériences faites à l'étranger, en Allemagne spécialement, l'auteur propose une organisation de protection sanitaire à trois échelons, analogue au service du feu par maisons.

La tâche du *premier échelon*, d'après lui, est d'écartier des sinistrés un danger de mort imminent, *soit* en les transportant hors de la zone directement menacée (bâtiment en feu ou menaçant de s'écrouler, etc.),

*soit* en leur donnant les premiers soins en cas d'hémorragie, d'asphyxie ou de choc,

*soit* en prenant les mesures propres à prévenir des complications fatales au cours du transport (fixation du membre blessé).

L'instruction technique nécessaire à ces interventions s'acquiert dans les cours de samaritains; elle peut être complétée par des cours spéciaux en cas de danger de guerre. Elle comporte surtout le pansement rapide et la fixation, le pansement hémostatique, le transport à bras. Les élèves apprennent spécialement à improviser du matériel.

Le *deuxième échelon* transporte, dans un délai de 2 à 6 heures, les sinistrés à l'endroit du premier traitement médical définitif. L'instruction et l'équipement de ses formations doit avant tout tenir compte des conditions de transport et d'hospitalisation très pénibles qui règnent dans une localité bombardée. Des colonnes spéciales assurent le transport aux hôpitaux, souvent situés hors de ville. Les postes sanitaires de secours et les hôpitaux civils seront protégés, par des constructions appropriées, contre les effets des bombardements; ils seront surtout munis de plusieurs sorties de secours.

Quant à l'organisation intérieure du *troisième échelon*, elle est de la compétence des médecins. L'expérience prouve que les «fortins d'opération» rendent de grands services, et que l'évacuation des blessés a couramment lieu sur des distances de 50 km. La question du matériel se résoudra d'elle-même du fait de l'incorporation de la P. A. à l'armée. R.

## Une application de Radar à la navigation civile

Par le cap. W. Bosshard

Résumé, v. Protar, nov. 1946, p. 211 ss.)

Les systèmes d'orientation mis au point pendant la guerre ont été adaptés aux conditions assez différentes de la navigation civile. Pour y être utilisables, ils doivent être économiques et simples à la fois et permettre au pilote de faire le point rapidement et sûrement sans l'aide d'un navigateur; de plus, les appareils emportés doivent être aussi légers que possible.

Le système que nous allons décrire se base sur la mesure des *différences de phases* des ondes utilisées. Les signaux électro-magnétiques se propagent sous forme d'ondes, comparables à celles produites par une pierre jetée dans un étang. La

distance entre deux maxima, deux minima ou d'autres points identiques de la courbe se dit longueur d'onde.

Une onde d'une certaine longueur, par exemple de 5000 m., sera captée dans la même «phase», c'est-à-dire au point correspondant de la courbe indéfiniment répétée, par tous les récepteurs distants de l'émetteur de 5000 m. ou d'un multiple de 5000 m. Pour les endroits situés entre ces distances il y aura un décalage. De même des ondes émises simultanément par deux stations différentes parviendront en général avec un décalage à un point quelconque de l'espace. Les points que deux ondes